

## SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre, à dix-huit heures quinze minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. PENINON Jean-Pierre, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le trois décembre deux mille vingt et un.

<b>Nombre de conseillers :</b>	En exercice.....	15
	Présents.....	12
	Votants.....	14
	Absent.....	03

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs ANTIGNY Valérie, BARDOUX Vanessa, BARTHELEMY Karine, BERGER Jean-Hugues, BROSSARD Sophie, DE FARCY DE PONTFARCY Astrid, LE GOFF Philippe, MINAULT Vincent, PENINON Jean-Pierre, PLAULT Patrick, VAN DAMME Lionel, WOZNY Philippe

**Absents excusés :**

Mme COGNARD Karine – Pouvoir donné à M. PENINON Jean-Pierre  
Mme MARCHAIS Caroline – Pouvoir donné à Mme ANTIGNY Valérie  
M. ROL Théo

**Secrétaire de Séance :** Mme ANTIGNY Valérie

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

### Approbation du compte rendu de la séance précédente

#### Le Conseil municipal

- **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.

### 2021/10 - n°1 Approbation rapport de la CLECT établi le 8 décembre 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport ci-annexé établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de sa réunion en date du 8 décembre 2021, portant sur l'actualisation des charges consécutives :

- A la compétence petite enfance, enfance, jeunesse pour la partie sud du territoire (actualisation)
- A la compétence voirie pour l'ensemble du territoire dont les besoins ont été recensés pour chacune des communes
- A la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques »
- A la prise de compétence PLU en fonction des dossiers de révision ou modification souhaités par les communes.

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Décide, à l'unanimité :**

- d'approuver le rapport établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes Gâtine et Choisilles – Pays de Racan lors de sa réunion du 8 décembre 2021,

- de confirmer le montant de l'attribution pour l'année 2022 versé par la Commune à la communauté de communes Gâtine et Choisilles – Pays de Racan fixée
  - négative de fonctionnement de – 116 849.86 €.
- de retenir le montant de – 116 849.86 € pour la détermination de l'attribution de compensation provisoire pour l'année 2022 qui sera appelée par douzième.
- de donner à M. le Maire ou son représentant, l'autorisation de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **2021/10 – n°2 Classement voiries communales**

Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière relatif au classement et déclassement des voies communales,

Considérant la réalisation par l'aménageur privé CM-CIC de voies et espaces communs dans le cadre de la ZAC le Hameau des Vignes et du Sarment d'été,

Considérant d'une part l'achèvement des travaux sur ces deux tranches et d'autre part que les fonctions de desserte et de circulation des voies ainsi créées ne sont pas remises en cause et emporte assimilation à de la voirie communale,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **Décide, à l'unanimité,** le classement dans la voirie communale des voies :
  - Rue du Cabernet : 466 ml
  - Rue des Vignes : 177 ml
  - Rue du Merlot : 262 ml
  - Rue du Grolleau : 89 ml
  - Rue du Baco : 103 ml

**Donne** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

#### **2021/10 – n°3 Modification versement RIFSEEP**

M. le Maire indique qu'il souhaite modifier la délibération n° 2021/01 n° 2 concernant la mise en place du RIFSEEP, notamment :

- l'article 6 du Chapitre 1 : Périodicité de versement de l'I.F.S.E.

Il convient d'inscrire à cet article : l'IFSE sera versée mensuellement (en remplacement de : annuellement).

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Accepte, à l'unanimité,** de modifier l'article n° 6 du chapitre 1 de la délibération n° 2021/01 n°2 du 15 janvier 2021, comme précisé ci-dessus.

#### **2021/10 - n°4 Soutien financier envers la Commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil**

M. le Maire rappelle que la Commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil a été sinistrée par une tornade le 19 juin dernier.

M. le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 250 € pour soutenir la Commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Décide, à l'unanimité,** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 250 € pour soutenir la Commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Dit que les crédits seront inscrits au budget.

#### **2021/10 - n°5 Désignation titulaire et suppléant pour Comité de pilotage PLUi**

M. le Maire indique que dans le cadre de la mise en place du PLUi, la Communauté de Communes Gâtine Racan va créer un comité de pilotage.

Pour ce faire, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour faire partie de ce comité de pilotage.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Les membres représentants la Commune au sein du comité de pilotage PLUi sont :

**M. BERGER Jean-Hugues, titulaire**

**Mme DE FARCY DE PONT FARCY Astrid, suppléante**

#### **2021/10 - n°6 Révision générale du PLU : Présentation / Débat PADD**

Il est présenté et débattu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables par le cabinet URBAGO.

#### **2021/10 - n°7 Adhésion au projet de randonnée pédestre communautaire**

Le 8 décembre 2021, la Communauté de Communes Gâtine Choisses Pays de Racan a voté le projet de randonnée pédestre portant sur la création et l'aménagement sur deux années (2022-2023), l'entretien du balisage en 2024 et en 2026 (convention de 5 ans allant jusqu'en 2026), et la promotion des circuits de randonnée pédestres uniquement labellisés FFRandonnée (Fédération Française de Randonnée), et uniquement après engagement écrit (délibération du conseil municipal) des communes intéressées pour s'investir dans la démarche.

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Accepte, à l'unanimité,** de s'investir dans le projet de randonnée pédestre de la Communauté de Communes Gâtine Choisilles Pays de Racan qui consiste en la création et l'aménagement sur deux années (2022-2023), l'entretien du balisage en 2024 et en 2026 (convention de 5 ans allant jusqu'en 2026), et la promotion des circuits de randonnée pédestres uniquement labellisés FFRandonnée (Fédération Française de Randonnée),

**S'engage, à l'unanimité,** à désigner un élu municipal référent qui sera l'interlocuteur tout au long de de la mise en œuvre du projet,

**S'engage, à l'unanimité,** à s'investir lors de la définition des actions à mener sur le territoire de la commune,

**S'engage, à l'unanimité,** à créer ou modifier un ou plusieurs circuits de randonnée pédestre pouvant faire l'objet d'une labellisation par la Fédération française de la randonnée pédestre,

**S'engage, à l'unanimité,** à inscrire, si besoin, les parcelles et les chemins ruraux empruntés par le ou les circuits de randonnée pédestre concernés par le projet au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR),

**S'engage, à l'unanimité,** à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité de randonnée pédestre du ou des circuits concernés par le projet,

**S'engage, à l'unanimité,** si besoin, à financer et installer des aménagements permettant la continuité ou la sécurité d'un ou plusieurs circuits concernés par le projet (passerelles, barrières, passages piétons ...),

**S'engage, à l'unanimité,** à collecter et rédiger les éléments permettant la création du ou des panneaux de départ des circuits concernés par le projet,

**S'engage, à l'unanimité,** à assurer la pose du ou des panneaux de départ après création et impression,

**S'engage, à l'unanimité,** à assurer l'entretien courant des parcelles et des chemins empruntés par le ou les circuits concernés par le projet (élagage, fauchage ...),

**S'engage, à l'unanimité,** à assurer l'entretien courant de la signalétique spécifique (panneaux de départ, flèches ...),

**S'engage, à l'unanimité,** à collecter et rédiger les éléments permettant la création de la plaquette de promotion et de valorisation du ou des circuits concernés par le projet,

**S'engage, à l'unanimité,** à participer à la promotion du ou des circuits de randonnée pédestre concernés par le projet (distribution des fiches de randonnée, site internet de la commune, évènementiel ...),

**Autorise, à l'unanimité,** le Maire, ou son représentant, à signer, si nécessaire, une convention entre la Communauté de Communes Gâtine Choisilles Pays de Racan et la commune,

**Autorise, à l'unanimité,** le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce projet.

**Désigne, à l'unanimité,** M. LE GOFF Philippe comme référent.

### INFORMATIONS DIVERSES :

La Cérémonie des vœux du Maire est annulée en raison des conditions sanitaires.

La distribution des colis aux aînés aura lieu le samedi 18 décembre 2021 de 10 h 00 à 13 h 00 dans la salle du Conseil Municipal.

Informations de la Communauté de Communes sur la gestion des déchets.

Prochains Conseils Municipaux :

vendredi 17 décembre 2021 à 18 h 00

vendredi 7 janvier 2022 à 18 h 45

**La séance est levée à 21 h 05**